

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA / MME SABINE BERNASCONI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Décembre 2018**

OBJET : Partenariat culturel - Aide au développement culturel des communes - 5ème répartition et commémorations de la fin de la Première Guerre Mondiale.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer, dans le cadre de l'aide au développement culturel des communes 2018 et pour un montant total de 967 218 €:
 - des subventions de fonctionnement aux communes de La Destrousse pour 15 000 €, Cassis pour 28 910 € et Aubagne pour 900 000 € au titre de sa programmation culturelle ainsi que pour l'organisation d'événements culturels de grande ampleur,
 - des subventions de fonctionnement au titre des commémorations de la fin de la Première Guerre Mondiale en faveur des communes de Boulbon pour 480 €, Simiane-Collongue pour 5 289 €, Marignane pour 6 729 € et Venelles pour 10 810 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions spécifiques correspondantes, dont les projets sont joints en annexe au rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

Madame MILON et Messieurs GAZAY et LE DISSÈS ne prennent pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

